

**RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE D'EAUBONNE (95),
HOMOLOGUÉ N° XXXX/2023-B**

Le CSM Eaubonne organise les 9, 10 et 11 mai 2024 au Gymnase du Luat, route de Montlignon, 95600 Eaubonne, un tournoi national B, homologué n° XXXX/2023-B, réservé aux joueurs licenciés traditionnels FFTT.

Le tournoi se déroulera sans interruption. Un bar avec boissons et sandwichs sera à la disposition des joueurs et des spectateurs. Les performances seront comptabilisées avec un coefficient de 0,75.

Renseignements sur <https://csm-ebaubonne-tt.fr/> ou par mail: tournoi.eaubonne@gmail.com

Article 1 : Cadre général

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement FFTT en vigueur sur 23 tables. Les balles agréées utilisées seront en plastique de couleur blanche et seront fournies par le club organisateur. Les compétiteurs devront être en tenue sportive réglementaire. Le juge-arbitre exigera la présentation de la licence de la saison en cours (phase 2) et d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de tennis de table en compétition si la mention "En règle avec la certification médicale" ne figure pas sur la licence.

Ce tournoi sera soumis au respect des normes sanitaires en vigueur.

Article 2 : Tableaux, horaires, dotations

Le tournoi comprend les tableaux suivants respectant les horaires indiqués, les poules débiteront après la fin du pointage.

| CSME 2024 | | | Dotation | | | |
|----------------------|-------------------------|-------------|-----------------|-----------|-----------|-------------------------------|
| JEUDI 9 MAI 2024 | | | Fin du Pointage | Vainqueur | Finaliste | 1/2 Finalistes |
| A | 599 | points maxi | 08h30 | 50 € | 25 € | 15 € |
| B | 1 199 | points maxi | 09h30 | 90 € | 45 € | 20 € |
| C | 899 | points maxi | 11h30 | 70 € | 35 € | 20 € |
| D | 1 499 | points maxi | 13h00 | 120 € | 60 € | 30 € |
| E | 1 799 | points maxi | 14h30 | 150 € | 75 € | 35 € |
| F | Poussins & Benjamins | | 15h00 | 40 € | 20 € | 10 € |
| VENDREDI 10 MAI 2024 | | | Fin du Pointage | Vainqueur | Finaliste | 1/2 Finalistes |
| G | 799 | points maxi | 08h30 | 60 € | 30 € | 15 € |
| H | 1 299 | points maxi | 09h30 | 100 € | 50 € | 25 € |
| I | 599 | points maxi | 11h30 | 50 € | 25 € | 15 € |
| J | 1 099 | points maxi | 13h30 | 80 € | 40 € | 20 € |
| K | 1 599 | points maxi | 14h30 | 130 € | 65 € | 30 € |
| L | TS Dames | | 15h30 | 100 € | 50 € | 25 € |
| M | Coupe CSME (≤ 3000 pts) | | 15h30 | 160 € | 80 € | 40 € |
| SAMEDI 11 MAI 2024 | | | Fin du Pointage | Vainqueur | Finaliste | 1/2 Finalistes |
| N | 1 399 | points maxi | 09h00 | 110 € | 55 € | 30 € |
| O | ≤ numéroté 500 | | 10h30 | 250 € | 125 € | 60 € |
| P | 1 699 | points maxi | 11h30 | 140 € | 70 € | 35 € |
| Q | Non Numérotés | | 13h00 | 180 € | 90 € | 45 € |
| R | Toutes Séries | | 15h00 | 500 € | 250 € | 100 € (1/4 Finalistes 30€) |

Bons d'achat

Les dernières finales sont prévues à 21 h 30 Jeudi, Vendredi et Samedi.

Le total des dotations monétaires s'élève à 4 830 €. Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à la moitié de sa capacité maximum, les dotations du tableau seraient alors divisées par deux. Pour le tableau féminin, s'il y a moins de 9 joueuses inscrites, les dotations du tableau seraient alors divisées par deux.

Article 3 : Déroulement sportif

Le nombre maximum d'inscrits par tableau est de 69 joueurs, soit 23 poules de 3 joueurs. Seul le tableau féminin est limité à 48 joueuses.

Les poules seront constituées selon la méthode du "serpent". Le premier et deuxième de chaque poule seront placés dans un tableau à élimination directe selon un tirage au sort international qui sera effectué à la table d'arbitrage dès la fin des poules de chaque tableau.

Tout joueur absent dix minutes après le premier appel de son nom sera automatiquement éliminé.

La Coupe CSME (équipe de 2 joueurs dont le total des points ne doit pas dépasser 3000) se déroulera de la manière suivante : les joueurs ayant le plus de points de chaque équipe jouent le premier simple, les 2 autres joueurs jouent le deuxième simple. En cas d'égalité, le double départagera les deux équipes.

Aucun délai ne sera accordé pour 2 parties consécutives dans 2 tableaux différents.

Article 4 : Conditions de participation

- La participation des jeunes dans les tableaux est soumise aux règlements de la FFTT en vigueur pour la saison 2023-2024. Les joueurs ou joueuses de benjamin à junior peuvent participer aux épreuves individuelles organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors de ce tournoi.

- La participation des **féminines** est admise dans tous les tableaux.

- **Les joueurs qualifiés aux Championnats de France Juniors et Minimes qui se dérouleront ce week-end-là ne pourront pas s'inscrire à ce tournoi le vendredi 10 et le samedi 11 mai.**

Article 5 : Inscriptions

Les droits d'engagements sont fixés pour le paiement en ligne à **10 € tableaux O et R, 5 € tableau F, 16 € tableau M et 8 € pour les autres tableaux**. Le paiement sur place sera respectivement de 11 €, 6 €, 16 € et 9 €.

Il n'est possible de s'inscrire que dans **2 tableaux maximum** par journée, plus le tableau M le vendredi.

Un joueur pourra éventuellement intégrer un 3^{ème} tableau sous réserve qu'il soit effectivement éliminé d'au moins un des deux tableaux avant la fin du pointage (engagements au tarif en ligne).

Les féminines inscrites dans la série Dames du vendredi pourront participer à 2 autres séries du même jour.

Les inscriptions se feront sur le site du Club d'Eaubonne : <https://csm-eaubonne-tt.fr/>

Merci de nous prévenir en cas de désistement par mail : tournoi.eaubonne@gmail.com

Le règlement se fera en ligne ou sur place aux tarifs mentionnés ci-dessus.

Les inscriptions pourront se faire **jusqu'au Mercredi 8 mai 2024 à 20h**. Passé ce délai, l'inscription ne pourra se faire que sur place, sous réserve des places disponibles.

Article 7 : Forfait ou Absence

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 8 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition.

Article 9 : Juges Arbitres

Le déroulement sportif du tournoi est placé sous la responsabilité de Mélanie PENET (JA3). Elle sera seule habilitée à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Elle sera assistée par Charles-Henry BOICHEROT pour la saisie dans SPID.

Article 10

Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.

